

Economic development, democracy and diversity. What Causation?

Maha AMEL, Moammed RAJAA

¹(Doctorante à l'université d'Abdelmalek Essaadi)

²(Enseignant chercheur à l'Université Abdelmalek Essaadi- FP Tetouan)

Abstract :- We propose to study the causal link between Democracy, Diversity, and Economic Development. First we will talk about democracy and the index of democracy by designating the four countries chosen, with different degrees of democracy. Then we will probe and evaluate the literature on the cultural, ethnic, and religious diversities of these four countries. Finally, to study an example of the economic development of Silicon Valley which is characterized by a high diversity and a high degree of democracy.

Keywords - Diversity, democracy, economic development.

I. INTRODUCTION

La diversité ethnique, culturelle, et religieuse peut, des fois, engendrer des conflits. Là où nous trouvons un conflit, ou une guerre, il y a diversité. Cependant la diversité est aussi source de la croissance économique et du développement. La communauté internationale en faisant ce constat au cours de ces dernières années, a adopté plusieurs instruments afin de sauvegarder la diversité, l'ONU par exemple a adopté le 21 mai comme journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement. Néanmoins, même avec ces avancées normatives, les mentalités n'ont pas encore changé. Sans diversité il ne peut y avoir ni créativité ni innovation qui sont source de changement et d'évolution. Il est évident que la réalité humaine est trop complexe pour être cernée avec une seule manière de voir les choses. La diversité enrichit le contenu des notions et des recherches scientifiques. « Ainsi, la reconnaissance de la diversité n'est pas une démission de la raison devant la complexité du réel, elle est simplement le constat de cette complexité et du besoin de mettre ensemble les différentes cultures afin de trouver les meilleures solutions aux problèmes fondamentaux posés aux sociétés. »¹. La diversité est une richesse pour les sociétés. Là où il y a une diversité culturelle, ethnique ou religieuse il y a développement. Nous pouvons citer les Etats Unis, précisément la « Silicon Valley » l'endroit où les industries les plus avancées sont installées, où il y a une diversité à tous les niveaux. Selon le rapport de la Silicon Valley des indices de 2014, 51 % des foyers parlent une autre langue que l'anglais dans de Silicon Valley, et 55 % des employés dans les domaines des sciences et des technologies sont nés en dehors des États-Unis. On peut citer aussi Bangalore en Inde qui est devenu un centre universitaire, scientifique et économique considérable et qui est considéré comme l'exemple d'un pôle de compétences de renommée mondiale. À l'instar de la Silicon Valley où il existe différentes communautés de toutes origines, Bangalore, est en grande partie formée d'employés expatriés de sociétés informatiques ou aéronautiques implantées dans la ville.

Ces deux exemples démontrent explicitement que les bienfaits de la diversité sont importants. Mais il faut chercher ce qui a favorisé l'épanouissement d'une telle diversité. Sachant pertinemment que la différence religieuse a bien engendré des guerres, de même pour l'ethnie. Quel est l'élément crucial de cette combinaison « diversité & développement » ? Selon l'Observatoire Suisse de la diversité et des droits culturels « Garantir la sauvegarde de la diversité dans les processus mondialisés : la prise en compte du respect des cultures est la condition d'une gestion démocratique de la formation, de l'information et du commerce mondialisés, c'est aussi la condition pour développer – par interactions mutuelles – la *richesse* culturelle »².

La démocratie est un élément indispensable pour la sauvegarde de la diversité dans le contexte actuel. Ceci sera notre point de départ pour notre recherche. Nous allons chercher s'il existe un lien entre la démocratie, et la diversité culturelle, ethnique, et religieuse.

Quatre pays dont le degré de démocratie est différent, sélectionné selon l'indice de démocratie qui a été créée en 2006 par, The Economist group, feront l'objet de notre recherche. Nous avons pris soin de choisir un pays

1-<http://droitshumains.blog.tdg.ch/archive/2007/08/index.html>

2-Programme de travail. <http://www.unifr.ch/iiedh/droits-culturels/dc-recherche/odc-normes.html>

de chaque type des différents régimes³. Qui seront la Belgique, la France, le Maroc, et la Turquie. Tout en commençant par une brève définition de la démocratie et une explication de l'indice de démocratie, ainsi que les critères sur lesquels il est calculé, notre travail se basera sur le degré d'épanouissement de la diversité culturelle, ethnique, et religieuse, dans ces quatre pays, et son rapport avec la démocratie, afin de trouver s'il y a un lien entre les deux. Tout en donnant un exemple de développement économique d'une région caractérisé par une forte diversité et un indice de démocratie élevé.

II. LA DÉMOCRATIE :

L'origine du mot démocratie vient du grec ancien *demokratia*, qui veut dire, *souveraineté du peuple*. Plus précisément de *demos*, qui signifie, *peuple*, et *kratos*, qui veut dire, *pouvoir, souveraineté, ou commander* (Estienne 2008). La démocratie est le régime politique dans lequel le peuple est souverain, caractérisée par trois éléments. Premièrement, la démocratie est un ensemble d'institutions utilisées pour parvenir à des décisions politiques dans lesquelles les citoyens détiennent le pouvoir à travers des élections. Deuxièmement, la démocratie est un régime politique dans lequel les dirigeants sont tenus pour responsables de leurs actions dans le domaine public par les citoyens agissant indirectement par le biais de la concurrence et de la coopération entre leurs représentants. Troisièmement, la démocratie est une norme politique fondée sur l'égalité et la justice (Schmitter 1991. p. 75 à 88 & Held 1996. p. 2).

Il existe 3 types de démocratie :

- On parle de la démocratie directe lorsque le régime dans lequel le peuple adopte lui-même les lois et décisions importantes et choisit lui-même les agents d'exécution, généralement révocables. On parle alors de démocratie directe. Cela ne peut être appliqué que dans une petite communauté où les citoyens peuvent se réunir en assemblée pour prendre des décisions. Ils forment eux-mêmes le pouvoir législatif (Manin 1996. p.41). Exemple : dans les communes qui ont l'assemblée communale.
- Tandis que la démocratie indirecte est le régime dans lequel des représentants sont tirés au sort ou élus par les citoyens, pour un mandat à durée limitée, durant lequel ils ne sont généralement pas révocables par les citoyens. On parle alors de démocratie représentative ou indirecte. Les citoyens sont trop nombreux pour se réunir en assemblée ; c'est pourquoi ils élisent des représentants qui s'occupent, en leur nom, des affaires publiques (Manin 1996. p.201). Exemple : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Belgique.
- Alors que la démocratie semi-directe ou participative est dans le cas de démocratie indirecte, dans laquelle le peuple est cependant appelé à statuer lui-même sur certaines lois, par les référendums, qui peut être un référendum d'initiative populaire, soit pour poser un veto à un projet de loi, soit pour proposer un projet de loi (La liberté 2011). Exemple : La Suisse, France.

•

III. L'INDICE DE DÉMOCRATIE : LES CRITÈRES ET CALCUL

The Economist Intelligence Unit est une entreprise appartenant au groupe « The Economist Group ». The Economist Intelligence Unit élabore des recherches et des analyses mondiales au profit de ces clients. En 2006, il a publié l'indice de démocratie, avec des mises à jour en 2008, 2010, 2011 et 2012. Selon le rapport de The Economist Intelligence Unit de 2012⁴ l'indice de démocratie examine l'état de la démocratie dans 167 pays. Il est calculé à partir de 60 critères différents qui sont divisés en cinq catégories :

- le processus électoral et le pluralisme ;
- les libertés civiles ;
- le fonctionnement du gouvernement ;
- la participation politique ;
- la culture politique.

Chaque critère correspond à une question, et la réponse est traduite en notation, soit 0 ou 0.5 ou 1. Les sommes sont additionnées dans chaque catégorie puis multipliée par dix, et divisé par le nombre total de questions dans la catégorie. Les cinq catégories d'indices, qui sont répertoriés dans le rapport sont ensuite moyennées pour trouver l'indice de la démocratie d'un pays. Enfin, l'indice de la démocratie est arrondi à une décimale, et décide de la classification du pays.

Exemple de question :

Catégorie : Processus électoral et de pluralisme :

3-Democracy index de 2006, 2008, 2010, 2011, 2012. Dans le rapport de l'indice de démocratie il existe quatre régimes, que nous allons définir par la suite. Mais il faut préciser que le pays pris comme exemple de pays autoritaire a marqué son passage au régime hybride dans le rapport de 2012.

4- https://portoncv.gov.cv/dhub/porton.por_global.open_file?p_doc_id=1034

Question 1 : Est-ce que les élections législatives et l'élection du chef du gouvernement sont indépendantes? Examiner si les élections sont compétitives, si les électeurs sont libres de voter et s'ils ont le choix entre plusieurs candidats.

1: les conditions ne stipulent pas de restriction pour la présentation des candidats (par exemple, pas d'interdiction sur les partis)

0,5: Il existe des restrictions sur le processus électoral

0: Un système de parti unique ou des obstacles majeurs existent (par exemple, l'interdiction d'un parti ou d'un candidat)

Dans quelques cas, une réponse qui donne zéro pour une question annule une autre question, par exemple, si les élections pour les législatives nationales et le chef du gouvernement ne sont pas considérées comme libres (question 1), alors la question suivante: «Les élections sont juste?» n'est pas posée et notée automatiquement zéro. Avec les 60 critères qui ont permis de définir ces cinq catégories le rapport a réparti 167 pays étudiés en 4 différents types de régime :

- les démocraties sont les pays qui ont un indice entre 8 et 10 : Pays dans lesquels, non seulement les libertés politiques et les libertés civiles de base sont respectées, elles sont aussi soutenues par une culture politique propice à l'épanouissement de la démocratie. Le fonctionnement du gouvernement est satisfaisant. Les médias sont indépendants et diversifiés. Il s'agit d'un système efficace de contrôles et de contrepoids. Le pouvoir judiciaire est indépendant et les décisions judiciaires sont appliquées.
- les démocraties imparfaites sont les pays qui ont un indice entre 6 et 8 : Ces pays ont également des élections libres et équitables, et même s'il y a des problèmes (comme atteintes à la liberté des médias), les libertés civiles fondamentales seront respectées. Cependant, il y a des lacunes importantes dans d'autres aspects de la démocratie, y compris les problèmes de gouvernance, une culture politique sous-développée et de faibles niveaux de participation politique.
- les régimes hybrides sont les pays qui ont un indice entre 4 et 6 : Dans ces pays les élections présentent des irrégularités importantes qui les empêchent souvent d'être à la fois libres et équitables. Les gouvernements de ces pays exercent une pression sur les partis de l'opposition. De graves faiblesses sont plus fréquentes que dans les démocraties imparfaites au niveau de la culture politique, du fonctionnement du gouvernement et de la participation politique. La corruption tend à être généralisée, la société civile est faible, le pouvoir judiciaire n'est pas indépendant et généralement, il y a un harcèlement et des pressions sur les journalistes.
- les régimes autoritaires sont les pays qui ont un indice inférieur à quatre : Dans ces pays le pluralisme politique est absent ou très circonscrit. Dans cette catégorie il y a beaucoup de pays qui sont des dictatures. Certaines institutions formelles de la démocratie peuvent exister, mais elles ont peu d'influence. Les élections, si elles se produisent, ne sont pas libres et équitables, les libertés civiles sont méprisées, les médias sont généralement contrôlés par l'État, liées au régime au pouvoir. Il n'y a pas de système judiciaire indépendant.

En guise d'exemple nous avons choisi un tableau qui nous donne l'indice de démocratie par région sur plusieurs années :

1)

2) *Tableau 1 : Indice de démocratie par région en 2006, 2008, 2010, 2011, et 2012*

	Régions	Pays	2006	2008	2010	2011	2012
1	Amérique du nord	3	8.64	8.64	8.63	8.59	8.59
2	Europe occidentale	21	8.60	8.61	8.45	8.40	8.44
3	Amérique de sud	24	6.37	6.43	6.37	6.35	6.36
4	Asie et Australie	28	5.44	5.58	5.53	5.51	5.56
5	Europe centrale et de l'est	28	5.76	5.67	5.55	5.50	5.51
6	Afrique subsaharienne	44	4.24	4.28	4.23	4.32	4.33
7	Moyen orient et Afrique du nord	20	3.54	3.48	3.52	3.62	3.73

Source : Rapport The Economist Intelligence Unit, 2012

Dans le tableau nous remarquons une diminution de l'indice de démocratie en Amérique du nord et en Europe surtout, suite aux conséquences de la crise financière globale de 2008 et 2009 et son impact non négligeable sur les décisions politiques. Le rapport de 2011 en comparaison à celui de 2010 montre une détérioration de certaines démocraties, toujours à cause de la crise financière mais en même temps certains régimes se sont démocratisés (grâce au printemps arabe par exemple). Selon la dernière édition de l'indice en 2012, il n'y avait aucune amélioration ou une régression significative de la démocratie entre 2011 et 2012. En 2012, la valeur de l'indice est resté la même pour les 73 pays sur 167, elle s'est améliorée dans 54 pays, et a diminué pour 40. Une exception est le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord où le score moyen a augmenté de plus d'un dixième de

point, de 3,62 à 3,73. Il y a trois pays qui ont changé d'un régime autoritaire à un régime hybrides (Egypte, Libye, Maroc).

Dans le tableau qui suit nous nous limiterons aux pays choisis dans notre étude.

3) *Tableau 2 : Indice de démocratie par pays en 2006, 2008, 2010, 2011, et 2012*

	2012	2011	2010	2008	2006
Belgique	8.05	8.05	8.05	8.16	8.15
France	7.88	7.77	7.77	8.07	8.07
Turquie	5.76	5.73	5.73	5.69	5.70
Maroc	4.07	3.83	3.79	3.88	3.90

Source : Rapport The Economist Intelligence Unit, 2012.

Le tableau nous montre le passage du Maroc d'un pays de régime autoritaire à hybride, la stagnation de la Turquie sur la même moyenne qui lui vaut toujours un classement au niveau du régime hybride, une régression de la France à cause des mauvais choix politiques et de la crise. Enfin la Belgique nous remarquons une légère diminution à cause de la crise financière.

IV. DEGRÉS D'ÉPANOUISSEMENT DES DIVERSITÉS AU SEIN DES QUATRE PAYS :

1.1. Religion :

Selon le sociologue Jean-Paul Willaime, il n'y a pas de définition qui soit reconnue comme valable pour tout ce que l'usage permet aujourd'hui d'appeler religion. Mais pour cerner la question de religion nous pouvons la considérer comme un système de pratiques et de croyances pour un groupe ou une communauté.

Dans cette partie nous allons voir le degré d'épanouissement de la religion au sein des quatre pays, leurs pourcentages⁵, l'intervention de l'Etat dans la religion, ainsi que la liberté de culte.

Tableau 3 : Composition religieuse par pays, en pourcentages

Religion	Turquie	Belgique	France	Maroc
Islam	98 %	5,9%	7,5%	>99%
Athéisme	1,2 %	29%	28%	<0,1%
Christianisme	0,4 %	64,2%	63%	<0,1%
Judaïsme	0,1%	0,3%	0,5%	<0,1%
Autres	0,3 %	0,6%	1%	0,4%

Source : Pew Research Center, 2012.

En Belgique la liberté de religion est inscrite dans la constitution même si c'est un pays de tradition catholique romaine, l'Église et la religion catholique n'influencent pas sur la société belge. La religion catholique reste cependant la plus courante, plus que l'islam, le protestantisme, le judaïsme et christianisme orthodoxe.

Selon l'article 181 de la constitution belge, la Belgique subventionne les églises et les organisations philosophiques non confessionnelles reconnues sur son territoire. « Les traitements et pensions des ministres des cultes sont à charge de l'État ; les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget. [...] »

Pour cette raison, l'État belge a dépensé en 2003⁶:

- culte catholique romain : 458,62 millions d'euros ;
- laïcité organisée : 75,36 millions d'euros ;
- culte islamique : 20,33 millions d'euros ;
- culte protestant évangélique : 18,80 millions d'euros ;
- culte israélite : 3,21 millions d'euros ;
- culte orthodoxe : 2,36 millions d'euros ;

5 - <http://www.pewforum.org/2012/12/18/table-religious-composition-by-country-in-percentages/>

6 - Réponse du ministre de la justice a une question à la chambre des députés

<http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=qrva&language=fr&cfm=qrvaXml.cfm?legislat=51&doossierID=51-B020-2-0132-2003200410585.xml>

- culte anglican : 0,46 million d'euros.

D'autres cultes existent en Belgique, seulement ils ne sont pas reconnus officiellement comme des religions, comme le Bouddhisme, les Témoins de Jéhovah.

Une estimation faite par *Pew Research Center* la Belgique compte à peu près 623 000 musulmans en 2010, ce qui représente presque 6% des musulmans du monde, et 6.23% de la population de Belgique. Cela est dû principalement à la liberté de religion garantie par la constitution, à la reconnaissance officielle de l'islam comme religion par l'Etat belge en 1974, ainsi que l'introduction du cours de religion islamique en 1975 dans le programme scolaire. En France depuis la loi du 9 décembre 1905, les Églises sont strictement séparées de l'État en France. « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes »⁷. La notion de laïcité et sa réglementation font toujours objet de débats comme celui sur le port des signes religieux dans les écoles publiques comme la croix, kippa, ou le voile. En France toutes les croyances sont respectées, mais pas les pratiques religieuses à cause de la notion de laïcité. Selon l'article 1 de la constitution française de 1958, « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. ».

En France les recensements à caractère religieux ne sont pas faits par l'Etat mais plusieurs instituts réalisent des estimations pour évaluer l'appartenance religieuse des français, comme *Pew Research Center* qui chiffre le nombre des musulmans en France de 4 710 000, en 2010, ce qui représente 7,24% de la population française et 7% des musulmans du monde. Enfin ce qui caractérise la société française, c'est la perte d'influence des religions, le *Financial Time* en décembre 2006, affirme qu'un peu plus de 25 % des français croient en Dieu alors que plus de 60 % se déclarent athées. Depuis la seconde moitié du XI^e siècle l'islam est présent en Turquie, c'est la religion majoritaire avec 98%. L'islam en Turquie est caractérisé par plusieurs courants le principal étant le sunnisme hanafite, suivi par l'Alévisme-bektachisme, le Sunnisme chaféite et le Jafarisme. On trouve également des Bahaïs et des Yézidis. En 2010 le nombre des juifs en Turquie était de 73723, tandis que le nombre des chrétiens ne dépassait pas les 300000, constitué essentiellement de Grecs et d'Arméniens. Il faut aussi ajouter qu'il existe de nouveaux protestants, ce sont des musulmans convertis au protestantisme évangélique. Alors que la Constitution du 20 janvier 1921 ne mentionnait pas la religion, la loi constitutionnelle du 29 octobre 1923 modifie l'article 2 en indiquant que « la religion de l'État turc est l'islam ». Cette mention est conservée dans la constitution du 20 avril 1924 (dont l'article 75 proclame pourtant la liberté de culte à condition qu'elle ne s'oppose pas aux lois), supprimée le 11 avril 1928 et remplacée le 10 décembre 1937 par « l'État turc est républicain, nationaliste, populiste, étatiste, laïque et réformateur »⁸.

Tout cela s'est traduit sous Atatürk⁹ par :

- l'accord du droit de vote aux femmes en 1934;
- la fermeture de certains lieux de pèlerinage ;
- l'interdiction des confréries religieuses ;
- l'interdiction du port du voile pour les femmes dans les administrations et les écoles publiques.

En 1950 certaines de ces mesures ont été annulées lors de l'accession au pouvoir du Parti démocrate dirigé par Adnan Menderes (Premier ministre turque de 1950 à 1960), mais la religion est restée sous le contrôle de l'État. Sous Turgut Ozal (premier ministre de 1983 à 1989), l'enseignement religieux est devenu obligatoire dans le secondaire.

En février 2008, le Parlement turc a voté une loi autorisant les femmes à porter le voile dans les universités, cette loi fut annulée par la Cour constitutionnelle en juin 2008.

Malgré la mise en place de la politique laïque en Turquie, le budget de Diyanet¹⁰ en 2013 est de 4,6 milliards de livre turque¹¹, mais il ne finance que le culte musulman sunnite.

7 - Article 2 de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. Version consolidée au 19 mai 2011.

8 - les six principes d'Atatürk.

9 - Mustafa Kemal Atatürk, président de la république du Turquie de 1923 à 1938.

10 - Diyanet işleri, c'est la présidence des affaires religieuses, est créée le 3 mars 1924 par la loi n°429 sur ordre de Kamal Atatürk.

11 - http://www.tbmm.gov.tr/butce/2013/kanun_tasarisi.pdf

La Turquie n'est pas un État strictement Laïc, il n'y a pas de séparation entre la religion et l'État, mais plutôt l'Etat turc a mis sous sa tutelle la religion. Cependant chacun reste libre de ses croyances

La religion la plus représentée au Maroc est l'islam, qui représente plus de 99%, c'est la religion officielle, la pratique des autres religions, comme le christianisme et le judaïsme, est garantie par la constitution. Le christianisme reste principalement représenté par les résidents européens et les subsahariens avec moins de 0,1%. Le Maroc est le pays arabe ayant le plus de juifs avec environ 265 000. Sur les 265 000 juifs qui vivaient au Maroc, 35 000 ont émigré en Israël avant 1954, 33 000 après 1956 et à l'heure actuelle seulement 7 000 sont restés vivre au Maroc. Les deux tiers des juifs marocains se sont expatriés sur le territoire israélien (Belhaj 2008, p. 187). Au Maroc le seul culte qui reçoit un budget est l'islam sunnite par l'intermédiaire du ministère des affaires islamique. La conversion des musulmans marocains n'est pas tolérée ainsi que les autres courants d'islam.

1.2. La culture :

L'UNESCO a défini la culture comme suit : « Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels, et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»¹²

Le concept de la diversité culturelle est le fait d'existence de différentes cultures, au sein de la même société. Il convient aussi de préciser qu'il existe des projets en cours, comme celui de l'UNESCO, visant à identifier une série d'indicateurs pour la culture. Pour cela nous n'utiliserons pas des statistiques pour accompagner notre rédaction. Au niveau de la société belge le fait qu'elle avait une diversité culturelle interne (flamande et wallonne), a favorisé l'épanouissement et le développement des autres cultures étrangères. De nombreux pays et communautés organisent des activités culturelles en Belgique, il y a même ceux qui disposent d'un centre culturel, comme c'est le cas pour le Maroc. Tandis qu'en France, la politique poursuivie consiste à abolir la diversité culturelle interne, quoiqu'au niveau international, la France a plusieurs centres et instituts culturels de plusieurs pays. En Turquie, il y a une très grande diversité, nous remarquons qu'il existe un brassage au niveau linguistique, et culturel. Chaque région de la Turquie dispose d'une culture, des traditions, et d'une langue propre à elle-même si la langue officielle est le turc. Cela est dû au fait de la position géographique de la Turquie, qui se trouve au carrefour de l'Europe et l'Asie. Comme c'est le cas pour la Turquie le Maroc aussi a une grande diversité, au niveau linguistique et culturel, dû essentiellement à sa position géographique et à une succession des dynasties. L'acceptation et la tolérance de la diversité culturelle, s'épanouit pendant les phases de prospérité et de croissance économique, en cas de crise, la diversité culturelle, devient une sorte de concurrence indésirable et intolérable. A défaut de prospérité, comme le cas de la France par exemple qui souffre actuellement de la crise, une diversité culturelle ne peut avoir lieu.

1.3. L'ethnie :

Selon le dictionnaire Larousse le mot ethnie provient du mot grec *ethnikos*, qui veut dire, un groupement humain ayant une structure familiale, économique et sociale homogène, et dont l'unité repose sur une communauté de langue, de culture et de conscience de groupe. Cette définition nous montre la difficulté de mesurer un indice d'ethnie. D'ailleurs plusieurs chercheurs se sont penchés sur la question, l'indice ethnique d'Easterly et Levine est qualifié d'ethnolinguistique, alors que l'indice d'ELF d'Alesina et al. Combine entre les caractéristiques raciales, religieuses et linguistiques. Nous allons prendre la plus englobante des recherches, celle d'Alberto Alesina et al.

Tableau 4 : Fragmentation ethnique, linguistique et religieuse

Pays	Ethnique	Linguistique	religieuse
Belgique	0.5554	0.5409	0.2127
France	0.1032	0.1221	0.4029
Maroc	0.4841	0.4683	0.0035
Turquie	0.3200	0.2216	0.0049

Source : Journal of Economic Growth 2003.

La fragmentation mesure le nombre de groupes, quand la fragmentation tend vers 0 c'est qu'il y a peu de nombre de groupe, c'est-à-dire, qu'il y a peu de diversité. Au contraire quand la fragmentation s'approche de 1, cela veut dire qu'il y a une forte diversité. Au niveau linguistique la Belgique a une fragmentation de 0.5409,

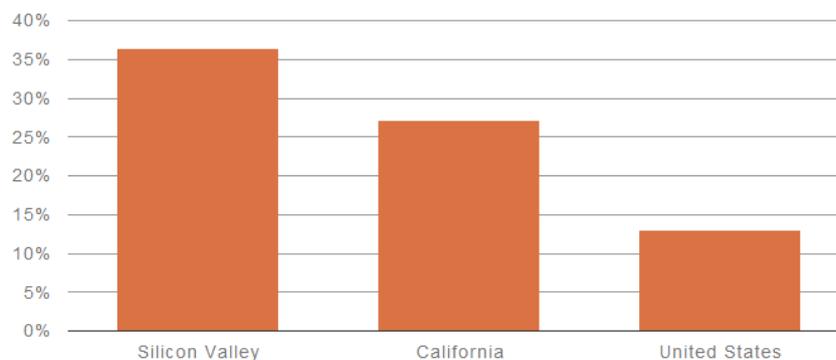
12 -Définition de l'UNESCO de la culture, déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet- 6 août 1982.

d'ailleurs c'est la plus élevée parmi les quatre pays, cela est dû à la diversité des langues utilisées, avec trois langues officielles, le français, le néerlandais, et l'allemand. Suivie par le Maroc qui a deux langues officielles qui sont l'arabe et l'amazigh, en plus des autres langues berbères. En troisième position il y a la Turquie qui a une seule langue officielle le turc mais des dialectes au niveau des différentes régions. Enfin en France la fragmentation est faible vu qu'il y a qu'une seule langue officielle, et sa politique tend vers l'unification de la langue parlée. Au niveau ethnique ou raciale, toujours la Belgique en tête avec une fragmentation de 0.5554, suivie par le Maroc avec 0.4441, la Turquie avec 0.32 en troisième position¹³. En fin la France avec une fragmentation de 0.1032, cette faible diversité peut s'expliquer par le fait qu'en France dans le recensement, les individus sont censés donner uniquement leur nationalité d'origine pas leur race ou leur ethnie. Alesina et al. complètent leur recherche en étudiant l'influence de la fragmentation ethnique et linguistique sur l'indice de démocratie. Ils soutiennent que la diversité ethnique et linguistique influence sur l'indice de démocratie (Alesina et al. 2003).

V. DÉMOCRATIE, DIVERSITÉ, ET DÉVELOPPEMENT : EXEMPLE DE LA SILICON VALLEY

Nous allons citer un exemple typique de l'épanouissement des diversités accompagné d'une démocratie¹⁴, qui a donné lieu à un développement économique sans égal, c'est la Silicon Valley aux Etats Unis. Avec 2, 92 millions d'habitants, environ 1,5 millions d'emplois et un salaire moyen annuel de 107395 dollars¹⁵. Pendant les années 1930 le professeur Frederick Terman au département d'ingénierie électrique de Stanford était troublé par l'absence d'emplois pour les diplômés universitaires, il a pu convaincre deux de ses étudiants, William Hewlett et David Packard, de créer leur entreprise dans la région. Une vague d'investissement dans les technologies de pointe s'est déclenché après la deuxième guerre mondiale. Le nom de Silicon Valley ne voit le jour qu'en 1971 par le journaliste Don Hoefler. D'après le rapport de joint-venture de la Silicon Valley de 2014, l'atout le plus important de la Silicon Valley est son peuple, qui conduit l'économie et façonne la qualité de vie de la région. La croissance démographique est reportée en fonction de la migration (immigration et émigration). Pour connaître les actifs et défis d'une société il faut savoir la diversité et la composition de la population de la région. Historiquement la migration apporte des bienfaits, pour cela la région a bénéficié de manière significative de l'esprit d'entreprise des personnes issues de la Silicon Valley à travers le pays et le monde, et enregistre en 2012 un taux de 36% des personnes qui habitent la Silicon Valley sont nées à l'étranger.

Pourcentage de la population de la Silicon Valley née à l'étranger en 2012



Source : Rapport joint-venture de la silicon valley 2014

Toujours selon le rapport, la population de la Silicon Valley continue de croître à un rythme croissant, principalement grâce à une combinaison de croissance naturelle de la population et un afflux de migration étrangère (52% de plus que l'année précédente). Entre Juillet 2012 et Juillet 2013, la population du comté d'Alameda a été la plus forte croissance dans l'état à 1,68%, suivi par le comté de Santa Clara (1,47%), de Barbara comté de Santa (1,44%), le et le comté de Placer (1.3%), avec San Mateo County et San Francisco croissance plus rapide que l'Etat, à 0,93% et 1,08%, respectivement, par rapport au taux de croissance de 0,88%

13 - Il ne faut pas oublier la question des kurdes qui influence sur la fragmentation.

14 - Avec un indice de démocratie de 8,11 en 2012

15- Rapport joint-venture de la silicon valley 2014

de la Californie. Naturel de la population dans la Silicon Valley a augmenté de 1000 à l'année précédente, à 19 870 personnes en 2013, tout en restant inférieur à la moyenne historique d'environ 23 000 personnes par an. La migration nette a atteint un plus haut de 15 ans avec un gain net de près de 14 000 personnes. Conformément à la tendance historique, les résidents nés à l'étranger sont responsables de l'augmentation de la migration dans la région en 2013 alors qu'il y avait un hors-flow net de citoyens américains de la Silicon Valley. La composition ethnique de la Silicon Valley est de 36% de blancs, 31% d'asiatiques, 26,5% d'hispaniques, 2,5% de noirs, et 4% de divers races.

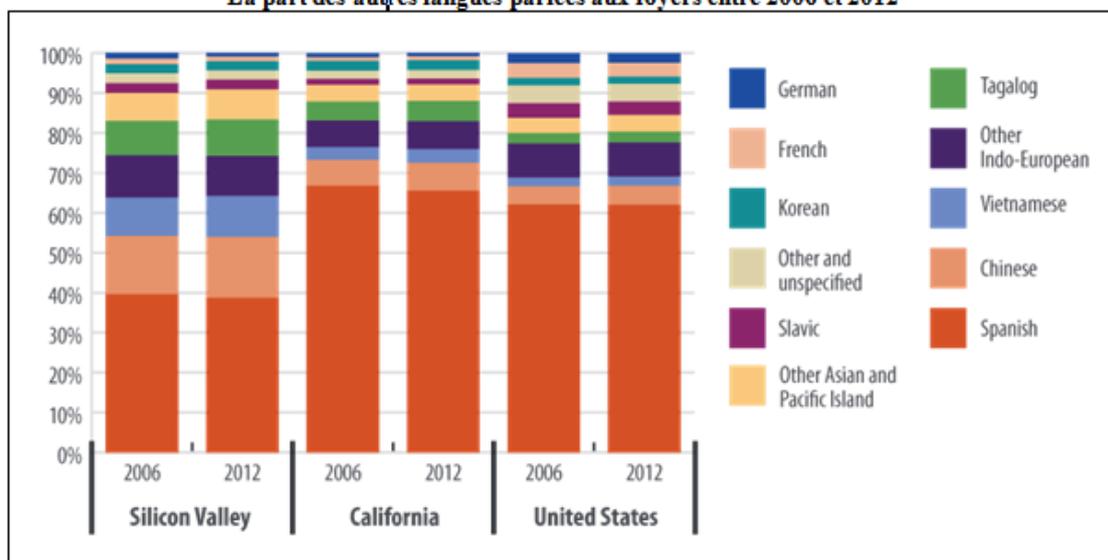
Tableau 5 : La part et l'évolution de la population qui parle une autre langue que l'anglais entre 2006 et 2012

	2006	2012
Silicon Valley	48%	51%
Californie	43%	44%
Etats Unis	20%	21%

Source : Rapport joint-venture de la silicon valley 2014

Le même rapport note aussi le rôle crucial joué par les étrangers, 55 % des employés dans les domaines des sciences et des technologies sont nés en dehors des États-Unis. Le tableau ci-dessus montre qu'il y a une évolution positive au niveau des Etats unis, mais elle est plus palpable en Silicon Valley, 51 % des foyers parlent une autre langue que l'anglais dans de Silicon Valley. Le graphique suivant nous montre les pourcentages, des autres langues parlées aux foyers de la Silicon Valley, en comparaison avec les Etats unis, ainsi que la Californie.

La part des autres langues parlées aux foyers entre 2006 et 2012



Source : Rapport joint-venture de la silicon valley 2014

Selon le rapport annuel du Joint-Venture Silicon Valley, 2006 a marqué un tournant décisif pour la Silicon Valley, qui a retrouvé sa santé économique. Elle continue à créer plus d'emploi et à attirer plus d'investissement ainsi que les compétences de partout dans le monde, vu son niveau de vie qui reste parmi les plus élevés de la planète, avec beaucoup d'opportunité sur le plan économique, culturel, ethnique, environnemental, etc. u niveau religieux il n'existe pas de statistiques mais la liberté de culte et les relations de coopération entre les différentes communautés religieuses ont donné naissance à un centre interreligieux (SIVIC¹⁶). Ce conseil a pour but de construire l'harmonie et la compréhension entre les religions afin de promouvoir une société juste et harmonieuse dans la Silicon Valley. Dans ce centre on trouve des affiliés de

16- Silicon Valley Interreligious Council ; <http://www.sivicouncil.org/>

toutes les religions et il organise des activités interreligieuses comme « Our Religious Neighbors Next Door ». Cet évènement consiste à envoyer des photos ou des écrits, d'une communauté religieuse, afin d'aider les autres à comprendre la religion en question. Aujourd'hui la Silicon Valley est concurrencée par de nouveaux pôles, qui veulent réaliser le même développement économique que la Valley a réussi à faire grâce à sa politique de diversité. Parmi ces nouveaux pôles, il y a Bangalore en Inde, qui est devenue l'une de ses rivales, où de nombreuses entreprises de hautes technologies ont installé une partie ou la totalité de leurs activités.

VI. CONCLUSION :

En l'absence d'élections juste, d'égalité, et de justice, il ne peut y avoir une démocratie. Le summum de la démocratie est l'acceptation de l'autre qui permet d'avoir une paix sociale et une diversité culturelle, ethnique, et religieuse. Nous pouvons dire que ces diversités sont les manifestations d'une démocratie, et sont en réalité une condition essentielle pour le développement économique. Au cours de notre recherche, nous avons essayé de trouver le lien entre la démocratie et la diversité, et travers les quatre pays, la Belgique, la France, la Turquie et le Maroc, nous avons pu établir un lien. La Belgique avec l'indice de démocratie le plus élevé des quatre pays, est caractérisé par une forte diversité sur tous les plans. Une tolérance et un épanouissement, au niveau religieux avec les subsides de l'Etat aux cultes et religions, ainsi que les lois qui garantissent la liberté de culte. C'est en effet exceptionnel puisque aucun des autres pays ne dispose de ces deux éléments à la fois. La constitution française garantit la liberté des croyances, mais l'Etat ne donne aucune subvention aux cultes et ne garantit pas les pratiques religieuses. La Turquie tout en étant un Etat laïc, octroie quand même un budget annuel au culte musulman au détriment des autres religions, et la liberté de culte est garantie par la loi. Tandis qu'au Maroc, l'Etat consacre un budget, à travers le ministère des affaires islamiques, uniquement à la religion musulmane. La liberté des pratiques religieuses est garantie par la constitution, la conversion vers le christianisme ou le judaïsme est punissable, l'adhésion à un autre courant que le sunnite malikite n'est pas autorisée et l'affichage public de l'athéisme n'est pas toléré. Une diversité culturelle et ethnique ne peut exister sans encouragement de l'Etat, sous forme d'aide financière ou autre. C'est la tolérance, le respect et l'acceptation de l'autre qui a positionné la Belgique, au niveau culturel et ethnique, au premier rang, avec un environnement où les flamands, les wallons, et les allemands coexistent sans heurts. L'avènement, en Belgique, de nouvelles cultures et ethnies n'a fait que renforcer sa position, et les associations sans but lucratif (ASBL) culturelles ou autres reçoivent des subsides de l'Etat, et les centres culturels ont trouvé un environnement propice pour se développer. En France, il existe certes, différents centres culturels mais la tendance actuelle est de favoriser la langue française au détriment des autres langues maternelles de ces citoyens. La Turquie ne reconnaît en tant qu'officielle qu'une seule langue alors qu'il existe plusieurs dialectes, s'ajoute à ceci le problème majeur qu'elle affronte au niveau de l'ethnie qu'est la question des Kurdes. Nous constatons que le Maroc a fait des progrès à ce niveau en reconnaissant l'amazigh comme langue officielle en 2011. La diversité ethnique au Maroc existe mais avec un certain clivage imperceptible dénoncé par certains mouvements amazigh. Sans oublier de préciser qu'en cas de crise la diversité, devient une sorte de concurrence indésirable et intolérable, l'autre devient une menace, et l'intolérance se développe, comme c'est le cas de la France où le front national (parti politique) a trouvé le terrain propice, avec la crise qui dure depuis 2008, pour prendre de l'ampleur. Ce parti promet d'expulser les étrangers, il a su utiliser la peur de l'autre pour se développer. Alors qu'en réalité ce n'est pas une solution, vu que la diversité comme en Silicon Valley favorise un développement économique. A travers ces éléments nous pouvons conclure que la démocratie favorise l'existence de deux éléments, qui à leur tour garantissent sa durabilité. La première composante est la diversité, la tolérance et la compréhension, non seulement au niveau de la population mais aussi au niveau des doctrines et des idéologies des partis politiques intervenant dans le processus démocratique. La deuxième composante est l'investissement, l'économie, et la finance, tout en évitant les aspects négatifs de cette dernière qui peuvent conduire à la crise financière.

REFERENCES

Journal Papers:

- [1] Alesina A., Angeletos G. M., 2003a, Fairness and Redistribution : US versus Europe, Harvard Institute Research, Working Paper n° 02-37, MIT Department of Economics.
- [2] Alesina A., Devleeschauwer A., Easterly W., Kurlat S., Wacziarg R., 2003b, Fractionalisation , *Journal of Economic Growth*, vol. 8, n° 2, pp. 155-194.
- [3] Schmitter P., et Karl T.L., 1991, What democracy is ... and is not, *Journal of Democracy*, vol. 2, no 3. p. 75 à 88.
- [4] Held D., 1996, *Models of Democracy*, 2e éd. Stanford, Californie, Stanford University Press, p. 2.

Books:

- [5] Belhaj A., *Dimension islamique dans la politique étrangère du Maroc*, Presses universitaires de Louvain, 2009.
- [6] Estienne H., *Thesaurus linguæ græcæ*, Réédité en 2008 par l'édition La scula di Pitagora en 9 volumes 1572.
- [7] Laliberté J., *Réinventer la démocratie: pour une démocratie participative sans partis politiques et sans élections*, Septentrion, Québec, 2011.
- [8] Manin B., *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, Paris, 1996.
- [9] Willaime J-P., *Sociologie des religions*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 2010.

Webographie :

- <http://droitshumains.blog.tdg.ch/archive/2007/08/index.html>
- <http://www.unifr.ch/iiedh/droits-culturels/dc-recherche/odc-normes.html>
- https://portoncv.gov.cv/dhub/porton.por_global.open_file?p_doc_id=1034
- <http://www.pewforum.org/2012/12/18/table-religious-composition-by-country-in-percentages/>
- <http://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=qrva&language=fr&cfm=qrvaXml.cfm?legislat=51&dossierID=51-B020-2-0132-2003200410585.xml>
- http://www.tbmm.gov.tr/butce/2013/kanun_tasarisi.pdf
- <http://www.jointventure.org/images/stories/pdf/index2014.pdf>